YERRES

Urbanisme et Développement Economique
N° tél. : 01.69.49.77.41
N/Réf. : OC/ED/MB

DECISION N°2022/209

OBJET : Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition d'une maison sur l'île Panchout conclu avec le CABINET VERMEULIN EURL ARCHITECTES

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté n° 2020/186 (série A) de délégation complémentaire de fonction et de signature, en matière de passation des marchés publics à Madame LAMOTH, Premier Adjoint au Maire, en date du 28 mai 2020,

VU le Code de la Commande publique applicable au 1er avril 2019,

VU la décision n° 2021/238 en date du 6 mai 2021 concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition d'une maison sur l'île Panchout,

VU le marché correspondant n° 09/2021 en date du 26 mai 2021, conclu avec le CABINET VERMEULIN EURL ARCHITECTES,

CONSIDERANT que le démarrage des travaux de démolition est conditionné par l'autorisation ministérielle de réaliser des travaux en site classé et l'obtention des subventions,

CONSIDERANT que le démarrage des travaux est reporté et prévu en octobre 2023,

CONSIDERANT que, par conséquent, il est nécessaire de prolonger la durée du marché de maîtrise d'œuvre susvisé,

Reçu en préfecture
le 20/07/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20220720-lmc16876H1-AR

DECIDE

D'APPROUVER ET DE SIGNER l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition d'une maison sur l'île Panchout conclu avec le CABINET VERMEULIN EURL ARCHITECTES,

DIT que la durée du marché est prolongée du 27 septembre 2022 jusqu'au 31 mars 2024,

DIT que l'avenant n° 1 n'a pas d'incidence financière,

DIT que l'avenant prend effet à compter de la date de sa notification.

Fait à Yerres, le 18 juillet 2022

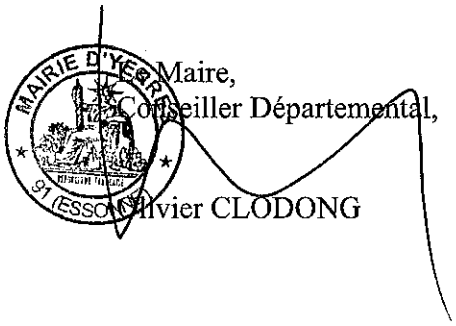

Le Maire,
Le Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 20/07/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20220720-lmc16876H1-AR